

# Petit catéchisme sur le sédévacantisme

par Dominicus

— *Qu'est-ce que le sédévacantisme ?*

Le sédévacantisme est l'opinion de ceux qui pensent que les derniers papes, depuis le Concile, ne sont pas de vrais papes. En conséquence le siège de Pierre n'est pas occupé, ce qui s'exprime en latin par la formule « *Sede vacante* ».

— *D'où vient cette opinion ?*

Cette opinion est occasionnée par la très grave crise qui se déroule dans l'Église depuis le dernier Concile, crise que Mgr Lefebvre appelait justement la « troisième guerre mondiale ».

Cette crise a pour cause principale la défaillance des Pontifes romains qui enseignent ou laissent se propager les erreurs les plus graves sur les questions de l'œcuménisme, de la liberté religieuse, de la collégialité, etc.

Les sédévacantistes pensent que de vrais papes ne pourraient être responsables d'une telle crise, et par conséquent considèrent qu'ils ne sont pas de « vrais papes ».

— *Tous les sédévacantistes sont-ils d'accord entre eux ?*

Non, loin de là. Il y a un très grand nombre de positions différentes. Certains pensent que, puisque le siège de Pierre est vacant, il convient de l'occuper, et ils ont élu un « pape ». C'est le cas, par exemple, de la secte de Palmar en Espagne.

Parmi ceux qui ne vont pas jusqu'à de tels excès, il y a encore différentes écoles. Certains pensent que le pape actuel est un anti-pape, d'autres qu'il est pape à moitié, pape « *materialiter* » mais non pas « *formaliter* ».

Certains sédévacantistes considèrent leur position comme une « opinion probable », et acceptent de recevoir les sacrements de prêtres non sédévacantistes, mais d'autres, appelés « ultra » par l'abbé Coache, en font une question de foi et refusent d'assister à une messe où l'on prie pour le pape.

Mais ce qui est commun à tous les sédévacantistes, c'est qu'ils pensent qu'on ne doit pas prier publiquement pour le pape.

— *Pouvez-vous expliquer ce que signifie être pape « materialiter » ?*

La principale difficulté du sédévacantisme, c'est d'expliquer comment l'Église peut continuer d'exister de façon visible (car elle a reçu de Notre-Seigneur la promesse de durer jusqu'à la fin du monde), tout en étant privée de chef.

Les partisans de la thèse dite « de Cassiciacum » ont inventé une solution très subtile : le pape actuel a été désigné valablement pour être pape, mais il ne peut recevoir l'autorité papale, car il y a en lui un obstacle (son hérésie).

Il serait alors capable de faire certains actes pour le bien de l'Église, comme de nommer les cardinaux (qui sont cardinaux « *materialiter* »), mais il ne serait pas vraiment pape.

— *Que pensez-vous de cette solution ?*

Elle n'est pas fondée dans la Tradition. Les théologiens (Cajetan, saint Robert Bellarmin, Jean de Saint Thomas, etc.) ont examiné la possibilité d'un pape hérétique, mais aucun, avant le Concile, n'avait imaginé une telle théorie.

Elle ne résout pas la difficulté principale du sédévacantisme : comment l'Église peut-elle continuer à être visible ? En effet, si le pape, les cardinaux, les évêques, etc. sont privés de leur « forme », il n'y a plus de hiérarchie visible de l'Église.

En plus cette théorie pose de sérieux problèmes philosophiques, car elle suppose qu'un chef puisse être chef « *materialiter* » sans avoir l'autorité.

— *Sur quels arguments les sédévacantistes fondent-ils leurs théories ?*

Sur un argument théologique et sur un argument juridique.

L'argument théologique consiste à dire qu'un hérétique ne peut être chef de l'Église, or Jean-Paul II est hérétique, donc...

L'argument juridique consiste à dire que les lois de l'Église invalident l'élection d'un hérétique, or le cardinal Wojtyla était hérétique au moment de l'élection, donc...

— *Mais n'est-il pas vrai qu'un pape qui devient hérétique perd le pontificat ?*

Saint Robert Bellarmin dit qu'un pape qui deviendrait hérétique de façon *formelle et manifeste* perdrait le pontificat. Pour que cela s'applique à Jean-Paul II, il faudrait qu'il soit hérétique *formel*, c'est à dire refusant consciemment le magistère de l'Église ; et encore que cette hérésie formelle soit *manifeste* aux yeux de tous. Mais si Jean-Paul II dit assez souvent des affirmations hérétiques ou qui conduisent à l'hérésie, il n'est pas facile de montrer qu'il a conscience de rejeter un dogme de l'Église. Et tant que l'on n'en a pas une preuve certaine, il est plus prudent de s'abstenir de juger. C'était la manière d'agir de Mgr Lefebvre.

— *Un catholique qui serait convaincu que Jean-Paul II est hérétique de façon formelle et manifeste doit donc en conclure qu'il n'est plus pape ?*

Non, car selon l'opinion « commune » (Suarez), voire « plus commune » (Billuart),

les théologiens pensent que même un pape hérétique peut continuer à exercer la papauté. Il faudrait, pour qu'il perde sa juridiction, une déclaration des évêques catholiques (seuls juges de la foi, en dehors du pape, de par la volonté divine) constatant l'hérésie du pape<sup>1</sup>. « Selon l'opinion plus commune, le Christ, par une providence particulière, pour le bien commun et la tranquillité de l'Église, continue de donner juridiction à un pontife même manifestement hérétique, jusqu'à ce qu'il soit *déclaré* hérétique manifeste par l'Église » (Billuart, *De Fide*, diss. V, a. III, § 3, obj. 2).

Or, dans une matière aussi grave, il n'est pas prudent d'aller contre l'opinion commune.

— *Mais comment un hérétique, qui n'est plus membre de l'Église, peut-il en être son chef ou sa tête ?*

Le Père Garrigou-Lagrange, s'appuyant sur Billuart, explique dans son traité *De Verbo Incarnato* (p. 232) qu'un pape hérétique, tout en n'étant pas membre de l'Église, peut continuer à en être la tête. En effet, ce qui est impossible dans le cas d'une tête *physique* est possible (tout en étant anormal) pour une tête *morale secondaire*. « La raison en est que – tandis qu'une tête physique ne peut exercer d'influence sur les membres sans recevoir l'influx vital de l'âme –, une tête morale, comme l'est le pontife [romain], peut exercer une juridiction sur l'Église même s'il ne reçoit de l'âme de l'Église aucune influence de foi interne et de charité. »

En bref, le pape est constitué membre de l'Église par sa foi personnelle qu'il peut perdre, mais il est tête de l'Église visible par la juridiction et le pouvoir qui peuvent demeurer en même temps qu'une hérésie.

— *Et que penser de leur argument canonique ?*

Les sédévacantistes s'appuient sur la constitution apostolique *Cum ex apostolatus* du pape Paul IV (1555-1559). Mais de bonnes études ont montré que cette constitution avait perdu sa force juridique depuis la publication du code de Droit canon de 1917. Voyez par exemple l'article du père Albert O.P. dans *Le Sel de la terre* 33 (été 2000).

Ce qui reste valide dans cette constitution est son aspect dogmatique. Et, par conséquent, on ne peut lui faire dire rien de plus que ce que dit l'argument théologique examiné précédemment.

— *Les sédévacantistes ne pensent-ils pas trouver une confirmation de leur opinion dans les erreurs du Concile et la nocivité des lois liturgiques et canoniques de l'Église conciliaire ?*

En effet, les sédévacantistes pensent généralement que l'enseignement du Concile

---

<sup>1</sup> — Le livre d'Arnaldo Xavier da Silveira, *La Nouvelle Messe de Paul VI : Qu'en penser ?* (Chiré, DPF, 1975) souvent considéré comme la référence sur la question du « pape hérétique », présente imparfaitement, à notre avis, l'opinion de ces théologiens (Savonarole, Cajetan, Cano, les Carmes de Salamanque, Jean de Saint Thomas, Suarez, Billuart, Journet, etc.). Journet dit que les analyses de Cajetan et Jean de Saint Thomas sur ce point sont plus pénétrantes que celles de Saint Robert Bellarmin. La question serait à reprendre intégralement.

aurait dû être couvert par l'infaillibilité du magistère ordinaire universel, et par conséquent ne devrait pas contenir d'erreur. Mais comme il y a des erreurs, par exemple sur la question de la liberté religieuse, ils en concluent que Paul VI avait cessé d'être pape à ce moment.

En réalité, si l'on acceptait ce raisonnement, il faudrait dire que toute l'Église catholique a disparu à ce moment, et que « les portes de l'enfer ont prévalu contre elle ». Car l'enseignement du magistère ordinaire universel est celui de tous les évêques, de toute l'Église enseignante.

Il est plus simple de penser que l'enseignement du Concile et de l'Église conciliaire n'est pas couvert par l'infaillibilité du magistère ordinaire universel pour les raisons expliquées dans l'article sur « l'autorité du Concile » paru dans *Le Sel de la terre* 35 (hiver 2000-2001).

Un des arguments de cet article consiste à remarquer que l'enseignement conciliaire ne se présente plus comme « nécessaire au salut » (c'est logique, puisque ceux qui le professent pensent qu'on peut se sauver même sans la foi catholique). N'étant pas imposé avec autorité, cet enseignement n'est pas couvert par l'infaillibilité. On peut dire la même chose des lois liturgiques (la nouvelle messe...) et canoniques (le nouveau Droit canon...) posées par les derniers papes : elles ne sont pas couvertes par l'infaillibilité, alors que normalement elles auraient dû l'être.

— *Les sédévacantistes n'ont-ils pas raison de refuser de nommer le nom du pape à la messe pour manifester qu'ils ne sont pas en communion avec (« una cum ») un hérétique (au moins matériel) et ses hérésies ?*

L'expression « *una cum* » dans le canon de la messe ne signifie pas qu'on se dise « en communion » avec la personne du pape et ses idées erronées, mais qu'on veut prier pour l'Église « et pour » le pape.

Pour s'en assurer, outre les études savantes produites sur le sujet, il suffit de lire la rubrique du missel pour le cas où un évêque célèbre la messe. En effet, dans ce cas l'évêque doit prier pour l'Église « *una cum (...) me indigno famulo tuo* » ce qui ne veut pas dire qu'il prie « *en union avec moi-même, votre indigne serviteur* » (ce qui n'a pas de sens), mais qu'il prie « *et pour (...) moi-même, votre indigne serviteur* ».

— *Mais saint Thomas d'Aquin ne dit-il pas que dans le canon on ne doit pas prier pour les hérétiques ?*

Saint Thomas d'Aquin n'interdit pas de prier pour les hérétiques, mais constate simplement que, dans les prières du canon de la messe, on prie pour ceux dont le Seigneur connaît la foi et a éprouvé l'attachement (*quorum tibi fides cognita est et nota devotio*) (III q. 79, a. 7, ad 2). En effet, dit-il, pour que ce sacrifice obtienne son effet (*effectum habet*), il faut que ceux pour qui l'on prie soient « unis à la passion du Christ par la foi et la charité ». Mais il n'interdit pas pour autant de prier pour une personne non catholique. Cette prière n'aura pas la même efficacité que celle pour un catholique, et n'est pas prévue dans le canon.

Tout ce qu'on peut tirer de cette affirmation de saint Thomas d'Aquin, c'est que si le

pape est hérétique (ce qui reste à prouver), la prière pour lui n'a pas l'effet prévu, « *non habet effectum* ».

— *En conclusion, que faut-il penser du sédévacantisme ?*

C'est une position qui n'est pas prouvée au niveau spéculatif, et c'est une imprudence de la tenir au niveau pratique (imprudence qui peut avoir des conséquences très graves). C'est pourquoi Mgr Lefebvre ne s'est jamais engagé dans cette voie, et il a même interdit aux prêtres de sa Fraternité de professer le sédévacantisme. Nous devons faire confiance à sa prudence et à son sens théologique.

Le père Muñoz fait remarquer qu'on ne trouve aucun saint, dans l'histoire de l'Église, qui ait été sédévacantiste, même si plusieurs ont résisté ouvertement et fortement devant les erreurs des papes. Faisons comme eux !



# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**